

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 2 novembre 2020 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020
- 10.03 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020
- 10.04 Motion des élus - Reconnaissance de l'apport de Monsieur Noël Spinelli à la richesse culturelle, communautaire et économique de l'arrondissement de Lachine

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 9 317,50 \$
- 20.02 Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à Axia services, pour le service d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17492, majorant ainsi le montant total du contrat de 136 305,12 \$ à 272 610,24 \$, toutes taxes incluses
- 20.03 Résiliation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL pour la gestion du marché public de Lachine

30 – Administration et finances

- 30.01 Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 1 300 \$
- 30.02 Octroi d'un mandat au Service des affaires juridiques pour prendre toute mesure ou intenter tout recours contre PAYSAGISTE LEWIS INC., afin d'obtenir réparation pour les dommages infligés au mur de l'atelier du Centre technique des travaux publics de l'arrondissement de Lachine
- 30.03 Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 août 2020
- 30.04 Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2021
- 30.05 Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2021

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 720 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2797)
- 40.02** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 1 507 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2798)
- 40.03** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2799)
- 40.04** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2021 (T-21-01)
- 40.05** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 (T-21-02)
- 40.06** Autorisation des modifications à la signalisation pour les stationnements aux abords de l'école Martin-Bélanger
- 40.07** Autorisation d'implanter un nouveau système de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR)
- 40.08** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)

47 – Urbanisme

- 47.01** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 1125, 50^e Avenue
- 47.02** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 2425-2461, 46^e Avenue
- 47.03** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2000, rue Courval
- 47.04** Approbation d'une demande de modification (PIIA) - Élimination d'un détail architectural sur les élévations avant et latérale d'un projet de construction d'un immeuble résidentiel, comprenant quarante-huit logements, sur les lots privatifs portant les numéros 4 091 391 et 4 187 827 et sur les lots communs portant les numéros 4 091 390, 4 187 828 et 4 187 829 du cadastre du Québec (1^{re} Avenue)
- 47.05** Opération cadastrale - Contribution pour fins de parc de 15 000 \$ - Lot portant le numéro 1 703 466 du cadastre du Québec

50 – Ressources humaines

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 septembre au 20 octobre 2020

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Nomination de quatre membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 2 novembre 2020 au 7 novembre 2022

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil

70.02 Période de questions du public



Dossier # : 1203550010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 9 317,50 \$

D'octroyer une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des trois organismes désignés ci-dessous, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2020, pour un montant total de 9 317,50 \$;

ORGANISME	MONTANT
CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE	5 000,00 \$
HARMONIE DE LACHINE	2 992,50 \$
PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE MONTRÉAL	1 325,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-22 16:58

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203550010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 9 317,50 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 février 2017, le conseil a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans cette politique afin d'accorder un soutien financier aux organismes admissibles.

Ce soutien vise à assurer le maintien d'une offre de service en sport, en activité physique accessible et en culture diversifiée et de qualité au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

Le 2 décembre 2019, nous avons procédé à la reconduction de 76 organismes pour une durée de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0196 (1204076009)

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 14 242,50 \$

2020-06-01 - CA20 19 0100 (1203550005)

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 116 795,02 \$

2020-04-06 - CA20 19 0070 (1203550003)

Octroi d'une aide financière à six organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 63 702 \$

2020-02-03 - CA20 19 0013 (1206759002)

Approbation des précisions proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 4 février 2020

2019-12-02 - CA19 19 0325 (1197132005)

Octroi d'une aide financière à deux organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2019, pour un montant total de 9 666 \$

2019-09-03 - CA19 19 0252 (1193550011)

Octroi d'une aide financière à huit organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour l'année 2019, pour un montant total de 31 575 \$

DESCRIPTION

L'actualisation de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine et ses programmes permettent de répondre à de nouveaux besoins, tout en assurant une répartition juste et équitable des ressources en lien avec les priorités de l'Arrondissement : les jeunes et les clientèles vulnérables, la sécurité urbaine, le développement durable, le dynamisme associatif, le bénévolat et l'intégration interculturelle. Ainsi, on s'assure de déployer une offre de services variée et accessible répondant aux besoins de la population dans l'ensemble du territoire.

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter, dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

Le montant octroyé ne peut être supérieur à 50 % du budget de l'organisme. Vous trouverez, en pièces jointes, le tableau récapitulatif des normes, les montants accordés ainsi que les fiches d'évaluation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de la Direction CSLDS (voir le détail dans l'intervention financière).

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 6 325 \$
(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 0 \$
(organismes sportifs)

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 2 992,50 \$
(organismes culturels)

CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE DA: 658160

HARMONIE DE LACHINE DA: 658179

PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE MONTRÉAL DA: 658256

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de cette subvention offre un soutien à la mission de l'organisme, qui contribue à la bonification de l'offre de service sur le territoire de l'arrondissement en conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise de la COVID-19 fragilise les organismes qui doivent continuer d'offrir des services en respectant de nouvelles consignes édictées par la Santé publiques et font face à des diminutions de revenus importants. L'Arrondissement désire maintenir son soutien auprès de ses organismes reconnus qui devront pouvoir œuvrer au-delà de la pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT

ENDOSSÉ PAR

Lynn THIBAUT

Le : 2020-10-21

Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>



Dossier # : 1203550009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à Axia services, pour le service d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17492, majorant ainsi le montant total du contrat de 136 305,12 \$ à 272 610,24 \$, toutes taxes incluses

De renouveler, pour une période de douze mois, le contrat octroyé à Axia services, par la résolution CA19 19 0125, pour le service d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17492, majorant ainsi le montant total du contrat de 136 305,12 \$ à 272 610,24 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 12:41

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1203550009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à Axia services, pour le service d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 19-17492, majorant ainsi le montant total du contrat de 136 305,12 \$ à 272 610,24 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'octroyer à la firme Axia Services la première année de l'option de renouvellement sur deux du contrat de sécurité pour la bibliothèque Saul-Bellow et les arénas Martin-Lapointe et Pierre "Pete" Morin pour le service d'agents de sécurité de la firme Axia Services pour une période de douze mois au montant total de 136 305,12 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 19-17492.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-05-06 - CA19 19 0125 (1196759006)

Octroi d'un contrat à Axia services, entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 136 305,12 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 19-17492 - Deux soumissionnaires;

2018-11-12 - CA18 19 0311 (1183948002)

Octroi d'un contrat gré à gré à AXIA SERVICES, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant total de 75 713,92 \$, toutes taxes incluses.

2018-11-12 - CA18 19 0306 (1186759006)

Résiliation, en date du 12 novembre 2018, du contrat octroyé à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, conformément à la clause de résiliation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-16675.

2018-04-09 - CA18 19 0097 (1186759006)

Octroi d'un contrat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité pour les

bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant de 118 524,74 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16675 - Quatre soumissionnaires

DESCRIPTION

Pour la bibliothèque Saul-Bellow, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité sur la base de 52 semaines à raison de 42 heures par semaine. Pendant la relâche scolaire, les horaires peuvent varier. Les services de l'agent de sécurité se feront après les heures de classe et les fins de semaine.

Pour l'aréna Pierre "Pete" Morin, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité pour 32 semaines à raison de 68 heures par semaine. Les services de l'agent de sécurité se feront après les heures de classe et les fins de semaine.

Pour la Vieille brasserie et la Maison du brasseur, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité pour 52 semaines à raison de 8 heures par semaine (en fin de soirée).

De plus, un agent de sécurité sera requis lors de divers événements de l'arrondissement, et ce, pour un total de 150 heures réparties sur une année, selon les besoins des divers événements.

Exceptionnellement, une fermeture imprévue de la bibliothèque ou des arénas, la tenue d'un événement spécial ou un congé férié peuvent entraîner une diminution ou une hausse des heures hebdomadaires.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public (numéro 19-17492) a été fait par la Direction de l'approvisionnement de l'arrondissement de Lachine en 2019. Deux soumissions ont été reçues et une d'entre elle a été évaluée comme étant conforme.

Suite à l'analyse de conformité administrative, la proposition de la firme Axia Services s'avérait la soumission la plus basse conforme au montant total de 136 305,12 \$ toutes taxes applicables incluses.

Le contrat prévoyait une prolongation de douze mois pour un maximum de deux prolongations. L'Arrondissement souhaite donc se prévaloir de la première année de l'option de renouvellement du contrat de sécurité pour la bibliothèque Saul-Bellow et les arénas Martin-Lapointe et Pierre "Pete" Morin pour douze mois et ce, au mêmes conditions que la première année de service du contrat.

Le présent contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* et l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises au paiement du présent contrat proviennent des budgets de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Portion 2020 :

Bibliothèque Saul-Bellow:

2410.0010000.301435.07231.54590.00000.0000.000000.000000.00000.00000
7 827,75 \$ (avant taxes)

Arénas Pierre "Pete" Morin:

2410.0010000.301430.07141.54590.00000.0000.000000.000000.00000.00000
15 065,92 \$ (avant taxes)

Maison du brasseur & Vieille brasserie:

2410.0010000.301405.07001.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000
0 \$

Événements divers:

2410.0010000.301477.07189.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000
0 \$

DA: 656902

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En l'absence d'agents de sécurité dans ces établissements, l'arrondissement s'expose à des risques de vandalisme et d'incivilités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Première année de reconduction du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-08

Lynn THIBAULT
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>



Dossier # : 1207131003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL pour la gestion du marché public de Lachine

De résilier le protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL pour la gestion du marché public de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-23 15:49

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207131003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL pour la gestion du marché public de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

En février 2004, l'arrondissement de Lachine signait un protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) pour lui confier la gestion du Marché public de Lachine. L'arrondissement voulait ainsi bénéficier de l'expertise de la Corporation dans la gestion d'un marché public en particulier dans les domaines suivants : promotion d'un marché public, signature des baux, recrutement commercial, organisation d'événements etc. L'entente initiale d'une durée de 5 ans a été reconduite tacitement d'année en année.

Depuis la signature de cette entente le Marché aura connu plusieurs configurations et de nombreux locataires s'y sont succédés.

Lors de l'ouverture du nouveau marché, cinq commerces avaient été recrutés par la Corporation soit une boucherie, un saucissier, une fromagerie, un commerce de fruits et légumes et une poissonnerie. Suite au départ des cinq commerces présents à l'origine , la Corporation a recruté un marchand de fruits et légumes et, suite au départ de celui-ci, elle a recruté la Fromagerie Atwater. Marché Station Angus a ensuite repris les installations de la fromagerie pour fermer ses portes un an plus tard. Presque au même moment le café du marché annonçait sa fermeture.

Il ne reste présentement que deux locataires présentement : Nonina, un marchand de panini et de gelato situé dans l'immeuble de la rue Piché et un maraîcher dans la partie extérieure du marché.

L'entente prévoit un partage des revenus de location à 50 % entre les deux parties. L'arrondissement est par ailleurs responsable de toutes les dépenses d'entretien. Précisons aussi que , contrairement aux autres marchés publics gérés par la Corporation, les marchands locataires du marché public de Lachine ne sont pas membres de la Corporation et, en ce sens, n'ont pas voie au chapitre lors des assemblées de la CGMPM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2004-02-09 - CA04 190041 (1042333005)

D'approuver le protocole d'entente entre la « Corporation de Gestion des Marchés Publics de

Montréal » et l'Arrondissement de Lachine pour la gestion du marché public selon les termes et conditions établis audit protocole

DESCRIPTION

Cette décision permettra à l'arrondissement de récupérer l'ensemble de la gestion du marché en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière lequel sera responsable de la location des espaces commerciaux et de la préparation des baux.

JUSTIFICATION

La récupération de la gestion du marché public de Lachine présente plusieurs avantages : l'arrondissement conserve l'ensemble des revenus générés en plus de simplifier la relation entre les commerçants et le gestionnaire du marché. Dans la situation présente les commerçants doivent s'adresser à la CGMPM pour tout ce qui concerne les baux et à l'arrondissement pour l'entretien et les réparations. Les commerçants auront désormais un seul interlocuteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente avec la Corporation prévoyait un partage des revenus à part égale (50|50) une fois les dépenses (essentiellement l'extermination) escomptées. Considérant les maigres revenus de 14 000 \$ générés par Nonina et le maraîcher présent cette année, il semble préférable, pour l'arrondissement de Lachine de gérer le marché et de conserver tous les revenus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettra à l'arrondissement de percevoir 100% des revenus générés par la location des espaces et simplifiera la relation entre les locataires et le locateur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le service de la gestion et de la planification immobilière lancera un appel d'offres sur invitation auprès d'entreprises intéressées à occuper les deux espaces vacants.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-22

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André HAMEL
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1203479004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 1 300 \$

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 1 300 \$, et ce, aux organismes ci-dessous :

ORGANISMES	MONTANT
FONDATION DE L'HÔPITAL LACHINE CUSM	1 000 \$
LAKESIDE ACADEMY	300 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 12:57

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203479004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 1 300 \$

CONTENU**CONTEXTE**

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant de 1 300 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payée à même le budget de fonctionnement (voir le détail dans l'intervention financière).

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Directeur d'arrondissement

Le : 2020-10-20



Dossier # : 1208483001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un mandat au Service des affaires juridiques pour prendre toute mesure ou intenter tout recours contre PAYSAGISTE LEWIS INC., afin d'obtenir réparation pour les dommages infligés au mur de l'atelier du Centre technique des travaux publics de l'arrondissement de Lachine

De mandater le Service des affaires juridiques pour prendre toute mesure ou intenter tout recours contre PAYSAGISTE LEWIS INC., afin d'obtenir réparation pour les dommages infligés au mur de l'atelier du Centre technique des travaux publics de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 08:41

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208483001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un mandat au Service des affaires juridiques pour prendre toute mesure ou tenter tout recours contre PAYSAGISTE LEWIS INC., afin d'obtenir réparation pour les dommages infligés au mur de l'atelier du Centre technique des travaux publics de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Le mur de l'atelier du bâtiment du centre technique des travaux publics de l'arrondissement de Lachine a été découvert endommagé le 18 février 2019. Depuis plusieurs années, l'entrepreneur en déneigement des immeubles à proximité (PAYSAGISTE LEWIS INC.) a poussé la neige contre ce mur. La neige et les pelles mécaniques ont sans doute contribué à endommager la structure et le revêtement du mur. Un ingénieur en structure a été mandaté pour évaluer l'ampleur des dégâts et fournir un estimé des coûts des travaux de réparation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Historique de la situation:

- Le lundi 18 février 2019, une accumulation d'eau est découverte dans l'atelier et le bris du drain de toit est constaté (photo 1 dans le rapport joint);
- Selon les conclusions du rapport de l'ingénieur en structure, Thibaut Plague, EMS, (section 4.), il semblerait que les impacts de neige / glace / pelle mécanique répétés sur le mur sont à l'origine du bris. Le poids sur le toit est retiré plusieurs fois par hiver par une entreprise spécialisée et ne serait donc pas en cause;
- Le 18 février, des photographies sont prises (photos 2 à 6 dans le rapport joint);
- Au courant du mois de février 2019, monsieur Sylvain Chaput, contremaître communique avec le propriétaire de la compagnie PAYSAGISTE LEWIS INC. afin de lui faire part de la problématique. Lors de cette conversation téléphonique, son interlocuteur l'informe qu'il agit de la sorte depuis six ans, sans avoir constaté de problèmes. Une rencontre doit avoir lieu;
- Suivant l'absence du propriétaire de PAYSAGISTE LEWIS INC., monsieur Chaput va lui-même constater que les pratiques de l'entrepreneur sur le terrain non pas cessées et filme à l'aide de son cellulaire une vidéo (photo 10 extraite de la vidéo du 21 février 2019).

JUSTIFICATION

Pour des raisons de sécurité, la Direction des travaux publics souhaite procéder à la réparation des bris occasionnés sur le mur de l'atelier au Centre technique. Une firme professionnelle en structure a été mandatée pour savoir si l'intégrité du bâtiment a été affecté.

Le 19 décembre 2019, la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine a reçu le rapport d'évaluation des dommages de la firme d'ingénieurs en structure qui a vérifié l'état de la tôle et de la structure du bâtiment (voir fichier en pièce jointe).

Pour obtenir réparation, nous souhaitons mandater le Service des affaires juridiques pour exercer tout recours ou toute poursuite qu'il jugera nécessaire afin de recouvrer en partie ou en totalité les sommes nécessaires pour la réparation du mur ou obtenir, de l'entrepreneur fautif, les réparations requises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ingénieur en structure a évalué les coûts de réparation à 152 750 \$.
Sans s'y limiter, les travaux de réparation consisteront à :

- Élément structuraux acier à changer (remplacement des entremises inférieures par des neuves) : 17 500 \$
- Remplacement revêtement (remplacement des bandeaux de revêtement extérieurs en tôle isolée): 75 000 \$
- Allocation mécanique (réparation des drains d'eau pluviale) 5 000 \$
- Mobilisation : 20 000 \$
- Honoraires professionnels, permis, contingences (15 %) : 17 625 \$
- Administration et profits (15%) (Entrepreneurs) : 17 625 \$

À ce stade, ces informations sont fournies uniquement à titre informatif pour expliquer l'ampleur des dommages subis. Nous ne demandons aucune provision de dépenses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La structure métallique du mur est affectée. Les réparations sont majeures. Si le dossier est approuvé, le Service des affaires juridique fera des démarches auprès de l'entrepreneur responsable des dommages pour faire les réparations.

En cas de report, le mur risque de se fragiliser encore plus. Ce qui implique des risques d'effondrement.

Si le dossier est refusé au Service des affaires juridiques, les travaux devront tout de même se faire en utilisant le budget de l'arrondissement de Lachine afin de mitiger les risques d'effondrement et les conséquences pour la santé et la sécurité des employés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 novembre 2020 : Analyse du rapport par le conseil d'arrondissement et décision du conseil d'arrondissement.

9 novembre 2020: L'entrepreneur devra être avisé par écrit qu'il est interdit de pousser sa neige sur le mur du bâtiment de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre BOUGEARD
Gestionnaire immobilier - entretien des actifs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-05

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1203547010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 août 2020

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 août 2020.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 16:35

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203547010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 août 2020

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} au 31 août 2020. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes 7 listes pour approbation, soit quatre listes des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement) ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du mois d'août 2020.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois d'août 2020.

Bon de commande : tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant le mois d'août 2020.

Liste des factures non associées à un bon de commande : ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois d'août 2020 pour le budget de fonctionnement.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} au 31 août 2020. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-21

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1206739001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2021

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2021 comme suit :

Lundi 1^{er} février 2021
Lundi 8 mars 2021
Mardi 6 avril 2021
Lundi 3 mai 2021
Lundi 7 juin 2021
Lundi 5 juillet 2021
Lundi 2 août 2021
Mardi 7 septembre 2021
Lundi 4 octobre 2021
Lundi 6 décembre 2021

Ces séances se tiennent à 19 heures dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 12:45

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1206739001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2021

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année. Par ailleurs, en vertu des articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil d'arrondissement établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour l'année. Ce calendrier doit fixer le jour et l'heure du début de chacune des séances. De plus, toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible pour les membres du conseil d'arrondissement au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle. Le secrétaire d'arrondissement doit donner un avis public du contenu du calendrier adopté par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-11-04 - CA19 19 0277 (1192333002)

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2020.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine. Ajout des dates des séances régulières du conseil au calendrier annuel de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie LEPAGE, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-10-19



Dossier # : 1206739003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2021

De déterminer, conformément à l'article 3.1 du *Règlement régissant les ventes-débarras* (RCA12-19002), les dates auxquelles les ventes-débarras sont autorisées à l'arrondissement de Lachine pour l'année 2021, comme suit :

Ventes-débarras - Année 2021				
Mai	Juin	Août	Septembre	Octobre
22-23-24	5-6	7-8	4-5-6	9-10-11
Journée nationale des patriotes			Fête du travail	Action de grâce

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 12:39

Signataire : André HAMEL

 Directeur d'arrondissement
 Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206739003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2021

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 3.1 du *Règlement régissant les ventes-débarras* (RCA12-19002), les dates des ventes-débarras sont déterminées par résolution du conseil d'arrondissement. Les ventes-débarras ne sont permises qu'aux dates fixées par cette résolution. Le conseil d'arrondissement doit donc adopter une résolution afin de fixer les dates des ventes-débarras de l'année 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-11-04 - CA19 19 0298 (1198283013)

Détermination des dates pour les ventes-débarras - Année 2020

2018-11-12 - CA18 19 0322 (1181658008)

Détermination des dates pour les ventes-débarras - Année 2019

2016-11-07 - CA16 19 0358 (1161991028)

Détermination des dates pour les ventes-débarras - Année 2017

2015-10-05 - CA15 19 0329 (1151991012)

Détermination des dates pour les ventes-débarras - Année 2016

DESCRIPTION

Dans le règlement, une vente-débarras est définie comme une vente non commerciale tenue sur ou dans une propriété immobilière, dont l'usage résidentiel est autorisé conformément au *Règlement sur le zonage* de l'arrondissement de Lachine. Une vente non commerciale est l'exposition en vente d'objets qui ont été utilisés ou qui ont été acquis pour être utilisés à des fins domestiques par les occupants de la propriété immobilière où ils sont exposés et dont le nombre ou la quantité n'excède pas les besoins normaux des occupants. Selon le règlement, les ventes-débarras ne sont permises qu'entre 8 h et 18 h. Les dates pour la tenue des ventes-débarras pour l'année 2020 seront les suivantes :

Ventes-débarras - Année 2021				
Mai	Juin	Août	Septembre	Octobre

22-23-24	5-6	7-8	4-5-6	9-10-11
Journée nationale des patriotes			Fête du travail	Action de grâce

JUSTIFICATION

Ce dossier vise à permettre la tenue de ventes-débarras par les citoyens de l'arrondissement de Lachine, et ce, conformément au règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les dates seront communiquées sur diverses plates-formes. À cet effet, madame Sophie Lepage, chargée de communication, a été ajoutée comme partie prenante au présent sommaire décisionnel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie LEPAGE, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-20

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1203547011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 720 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2797)

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 720 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2797).

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 16:39

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1203547011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 720 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2797)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. À partir de 2021, il s'agira d'un programme décennal d'immobilisation.

Le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 720 000 \$ pour 2021 pour la réalisation du programme de réaménagement de parcs anciens sur le territoire de l'arrondissement de Lachine qui pourront être effectués après l'approbation du présent règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0192 (1203547009)

Adoption du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine pour les années 2021 à 2030.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 720 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement de parcs anciens. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement, selon les modalités prévues au règlement.

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 720 000 \$
= Montant à financer par emprunt : 720 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

Programme de réaménagement de parcs anciens: 32517

Investissements nets : 720 000 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 720 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2021-2030 et du budget par le conseil municipal.

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- Adoption du règlement
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-09

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1203547012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 507 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2798)

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 507 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2798).

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 16:43

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1203547012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 507 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2798)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. À partir de 2021, il s'agira d'un programme décennal d'immobilisations.

Le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 507 000 \$ pour 2021 pour des travaux de protection des bâtiments municipaux, après l'approbation du présent règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0192 (1203547009)

Adoption du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine pour les années 2021 à 2030.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 1 507 000 \$ afin de faire les travaux sur les bâtiments de l'arrondissement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 507 000 \$
= Montant à financer par emprunt : 1 507 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

Programme de protection des bâtiments municipaux : 42517

Investissements nets : 1 507 000 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 507 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2021 à 2030 et du budget par le conseil municipal.

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- Adoption du règlement
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-08

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1203547013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2799)

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2799).

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 16:38

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1203547013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2799)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt afin de permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement. À partir de 2021, il s'agira d'un programme décennal d'immobilisation.

Le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 450 000 \$ pour 2021 pour des travaux de réfection d'infrastructures attenantes à la voirie - telles que bordures et trottoirs de béton, fondation de chaussées et pavage - d'éclairage routier et de signalisation qui pourront être effectués après l'approbation du présent règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0192 (1203547009)

Adoption du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine pour les années 2021 à 2030.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » au montant de 1 450 000 \$ afin d'effectuer les travaux routiers, d'éclairage et de signalisation. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 450 000 \$
= Montant à financer par emprunt : 1 450 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

Programme de réfection routière : 55717

Investissements nets : 1 450 000 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 450 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté lors d'une séance du conseil d'arrondissement qui suivra l'adoption du PDI 2021 à 2030 et du budget par le conseil municipal.

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- Adoption du règlement
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Avis public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-08

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1207434003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2021 (T-21-01)

D'adopter le Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2021 (T-21-01).

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 16:32

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207434003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2021 (T-21-01)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2021, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement décrétant une compensation pour maintenir ses obligations et engagements au niveau de l'entretien et la propreté du territoire pour l'exercice financier de 2021 au montant de 49,52 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 190191 (1207434002)

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021

2019-12-02 - CA19 190335 (1198327008)

Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2020 (T-20-01)

2019-10-07 - CA19 190267 (1193547009)

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

2018-12-10 - CA18 190353 (1183547014)

Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2019 (T-19-01)

2018-10-15 - CA18 190300 (1183547011)

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019

2017-12-07 - CA17 190324 (1173547012)

Règlement numéro T-18-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2018)

2017-12-04 - CA17 190293 (1173547010)

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2018

2016-12-05 - CA16 190394 (1161991022)

Règlement numéro T-17-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2017)

2016-10-03 - CA16 190297 (1161991017)

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2017

2015-12-07 - CA15 190393 (1151991008)

Règlement numéro T-16-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2016)

DESCRIPTION

L'entretien et la propreté du territoire sont des priorités pour l'arrondissement et afin de conserver et d'améliorer le niveau du service et les initiatives locales particulièrement dans ce domaine (ex : mandats à l'éco-quartier, programmes de propreté et campagnes de sensibilisation, etc.), l'arrondissement de Lachine doit maintenir une tarification/compensation particulière. En 2021, ce montant ne sera pas augmenté par rapport à 2020 et s'établira à 49,52 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise, pour un total prévu de 1 188 500 \$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2021 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine tel que dressé par son conseil d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Octavian Stefan ARDELEAN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-13

Lavinia BADEA
Chef de division des ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1207434004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 (T-21-02)

D'adopter le *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021* (T-21-02).

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 16:33

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1207434004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 (T-21-02)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2021, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement si ce dernier souhaite décréter une taxe relative aux services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021

2019-12-02 - CA19 19 0336 (1198327009)

Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 (T-20-02)

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

2018-12-10 - CA18 19 0354 (1183547015)

Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019 (T-19-02)

2018-12-10 - CA18 19 0353 (1183547014)

Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019

2017-12-07 - CA17 19 0325 (1173547011)

Règlement numéro T-18-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2018)

2017-12-04 - CA17 19 0293 (1173547010)

Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2018

2016-12-05 - CA16 19 0393 (1161991021)

Règlement numéro T-17-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2017)

2016-10-03 - CA16 19 0297 (1161991017)

Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2017

2015-12-07 - CA15 19 0394 (1151991009)

Règlement numéro T-16-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2016)

2015-10-05 - CA15 19 0303 (1151991011)

Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2016

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réforme du financement, un espace fiscal équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière a été cédé pour le budget 2013 par la Ville centre afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements. Afin de pouvoir continuer d'assurer le niveau et la qualité des services aux citoyens, l'arrondissement se prévaut à nouveau de cet espace fiscal et décrète qu'un montant de 0,0513 \$ du 100 \$ d'évaluation soit imposé en 2021 comme une taxe relative aux services, ce qui représentera un montant de recettes de 3 406 000 \$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2021 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine tel que dressé par son conseil.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Octavian Stefan ARDELEAN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-13

Lavinia BADEA
Chef de division des ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1208478004

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autorisation des modifications à la signalisation pour les stationnements aux abords de l'école Martin-Bélanger

D'autoriser des modifications à la signalisation pour les stationnements aux abords de l'école Martin-Bélanger selon le plan joint au sommaire décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 12:50

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208478004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation des modifications à la signalisation pour les stationnements aux abords de l'école Martin-Bélanger

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la mise à sens unique de l'avenue Ouellette et à un échange avec le poste de quartier 8 (PDQ 8) ainsi qu'avec la Direction de l'école Martin-Bélanger, la signalisation de stationnement de l'avenue Ouellette entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin, doit être actualisée afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle de l'école. La signalisation porte à confusion et les parents d'élèves manquent d'espace pour immobiliser leurs véhicules, utilisant souvent illégalement la zone réservée aux autobus. Le tronçon a fait l'objet, en août 2020, d'un projet de mesures d'apaisement de la circulation, dont la mise à sens unique vers le nord et la construction d'un dos d'âne. La mise à jour de la signalisation de stationnement est une mesure supplémentaire visant la sécurisation des déplacements sur le tronçon, précisément dans la zone scolaire. Il est à noter qu'un projet de mise aux normes des feux de circulation situés à l'intersection de l'avenue Ouellette et de la rue Saint-Jacques est prévu et que l'aménagement comporte la construction de saillies de trottoir. La signalisation proposée tient compte de la future géométrie et des modifications pourront être apportées au besoin suite aux travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-07-09 - CA20 19 0130 (1208434002)

Adoption d'une résolution, en vertu du *Règlement portant sur la circulation* (R-2404-15 art. 6.2), afin de modifier le sens de la circulation sur l'avenue Ouellette entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin en direction Nord ainsi que sur l'avenue du Chalet entre les rues Saint-Jacques et Léo-Pétrin en direction Sud

2020-05-28 - D2207450001 (2207450001)

D'autoriser l'implantation de dos d'âne allongés autour de douze parcs, deux écoles primaires et dans deux rues résidentielles de l'arrondissement de Lachine.

DESCRIPTION

La signalisation actuelle de la zone scolaire prévoit:

Du côté est du tronçon :

- Une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 24 mètres;

- Une zone de débarcadère pour autobus, réservé durant les jours d'école, d'une longueur de 19 mètres;
- Une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 29 mètres.

Du côté ouest du tronçon :

- Une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 12,5 mètres;
- Une zone de stationnement interdit entre 7 h et 8 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, d'une longueur de 25 mètres;
- Une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le mardi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 5,5 mètres;
- Une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 11 mètres.

Il convient donc de revoir la signalisation de stationnement afin d'améliorer la circulation et de sécuriser les déplacements des élèves.

Suite à l'inspection des lieux et à l'étude du dossier, il est recommandé :

- De retirer la zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 24 mètres du côté est de l'avenue Ouellette, immédiatement au nord de la rue Saint-Jacques;
- De retirer la zone de débarcadère pour autobus, réservé durant les jours d'école, d'une longueur de 19 mètres du côté est de l'avenue Ouellette, à partir de 24 mètres au nord de la rue Saint-Jacques;
- De retirer la zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 29 mètres, à partir de 43 mètres du côté est de l'avenue Ouellette, au nord de la rue Saint-Jacques;
- De retirer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 12,5 mètres du côté ouest de l'avenue Ouellette, immédiatement au nord de la rue Saint-Jacques;
- De retirer une zone de stationnement interdit entre 7 h et 8 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, d'une longueur de 25 mètres du côté ouest de l'avenue Ouellette, à partir de 12,5 mètres au nord de la rue Saint-Jacques;
- De retirer une zone de stationnement interdit de 9 h à 12 h, le mardi, du 15 mars au 15 novembre, d'une longueur de 5,5 mètres du côté ouest de l'avenue Ouellette, à partir de 37,5 mètres au nord de la rue Saint-Jacques;
- De retirer une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur de 11 mètres du côté ouest de l'avenue Ouellette, à partir de 43 mètres au nord de la rue Saint-Jacques;
- D'installer une zone d'arrêt interdit en tout temps, d'une longueur de 23 mètres du côté est de l'avenue Ouellette, immédiatement au nord de la rue Saint-Jacques;
- D'installer une zone d'arrêt interdit entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi, du 25 août au 23 juin, excepté autobus scolaire, d'une longueur de 20 mètres du côté est de l'avenue Ouellette, à partir de 23 mètres au nord de la rue Saint-Jacques;
- D'installer une zone d'arrêt interdit en tout temps d'une longueur de 11 mètres du côté est de l'avenue Ouellette, à partir de 43 mètres au nord de la rue Saint-Jacques;
- D'installer une zone de stationnement limité à 15 minutes entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi, du 25 août au 23 juin, d'une longueur de 33,5 mètres du côté est de l'avenue Ouellette, à partir de 54 mètres au nord de la rue Saint-Jacques;

- D'installer une zone d'arrêt interdit en tout temps, d'une longueur de 24 mètres du côté ouest de l'avenue Ouellette, immédiatement au nord de la rue Saint-Jacques;
- D'installer une zone de stationnement limité à 15 minutes entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi, du 25 août au 23 juin, d'une longueur de 17 mètres du côté ouest de l'avenue Ouellette, à partir de 24 mètres au nord de la rue Saint-Jacques;
- D'installer une zone d'arrêt interdit en tout temps d'une longueur de 11 mètres du côté ouest de l'avenue Ouellette, à partir de 41 mètres au nord de la rue Saint-Jacques;
- D'installer une zone de stationnement limité à 15 minutes entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi, du 25 août au 23 juin, d'une longueur de 33,5 mètres du côté ouest de l'avenue Ouellette, à partir de 52 mètres au nord de la rue Saint-Jacques.

Dossier de demande : 20-224478. Requête interne créée pour des fins d'archivage.

JUSTIFICATION

La modification de la signalisation de stationnement vise à améliorer les déplacements et la sécurité dans la zone scolaire suite à la mise à sens unique. Cette modification permet de créer plus d'espace pour que les parents d'élèves puissent se stationner afin de déposer leurs enfants de manière sécuritaire et sans entraver la zone réservée aux autobus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de signalisation découlant des décisions du conseil seront payés à même le budget de fonctionnement de la Direction travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise une amélioration de la sécurité des écoliers par des mesures d'apaisement de la circulation et des alternatives concernant le stationnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Direction de l'école sera informée de la date d'installation à l'avance afin de pouvoir diffuser l'information auprès des parents d'élèves. Des panonceaux "nouvelle signalisation" seront installés en-dessous des nouveaux panneaux afin d'attirer l'attention de tous les usagers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signalisation sera installée par la Direction des travaux publics dans les 30 jours suivant la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aglaé LEGAULT
Agente technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-13

Richard ACHILLE
Cadre sur mandat

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1200415004

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autorisation d'implanter un nouveau système de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR)

D'autoriser l'implantation d'un nouveau système de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), afin de faciliter l'accès à des unités de stationnement sur rue, dans des secteurs qui seront désignés, par la délivrance de permis de stationnement (vignettes) aux résidents de ces secteurs.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-23 15:52

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200415004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'implanter un nouveau système de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR)

CONTENU

CONTEXTE

Le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) est un programme visant à faciliter l'accès à des unités de stationnement sur rue, dans des secteurs à proximité d'importants générateurs d'affluence, par la délivrance de vignettes aux résidents de ces secteurs. Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Lachine propose des vignettes maison aux résidents qui habitent certains secteurs achalandés. Grâce à ce système, les résidents du quartier et leurs invités, s'ils sont détenteurs d'une vignette, ont le privilège exclusif de stationner sur la rue à longueur de journée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

C'est dans ce contexte que l'arrondissement de Lachine a décidé de faire la transition vers le nouveau système de vignettes SRRR et élaborer sa Politique d'implantation de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), afin de se doter de principes directeurs en matière de stationnement sur rue réservé aux résidents.

Les vignettes de stationnement visent donc à favoriser l'accès à des unités de stationnement pour certains utilisateurs moyennant un tarif défini par l'arrondissement.

Les systèmes de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR), à Montréal, sont gérés par les arrondissements. La grande majorité impose une limite d'une vignette par véhicule pour les résidents. Le coût annuel d'une vignette varie grandement d'un arrondissement à l'autre. À l'arrondissement de Lachine, le coût de la vignette est de 25 \$.

Selon la nouvelle politique, les zones SRRR seront systématiquement implantées suivant la catégorie du générateur de déplacement présent. Et, à la demande des résidents, il pourra y avoir implantation de zones SRRR sur leur tronçon. Dans ce cas, l'arrondissement procédera par sondage. Les heures d'application couvriront au minimum la période de 9 à 21 heures. Les journées d'application de la restriction ainsi que le nombre d'espaces de stationnement seront déterminés selon les réponses obtenues lors du sondage.

Étapes pour l'implantation d'une zone SRRR

Effectuer une demande

Être résident du secteur et propriétaire ou principal utilisateur d'un véhicule. Communiquer d'abord avec le 311 ou consulter le site Internet de l'arrondissement afin d'amorcer la requête.

Réception de la demande

L'implantation de zones SRRR est justifiée par les éléments suivants :

Constitution d'une liste de requêtes : requêtes émanant des résidents. Chaque requête doit être appuyée par au moins quatre autres résidents du tronçon. Une seule requête par adresse est acceptée.

Sondage : l'arrondissement procède à un sondage auprès des résidents concernés. À la majorité simple des répondants, le résultat du sondage doit être favorable à l'implantation de zones SRRR pour poursuivre l'étude.

Étude des dossiers inscrits au plan d'implantation annuel

L'arrondissement procédera prioritairement à l'étude des dossiers inscrits au plan d'implantation annuel.

Dimensions des zones SRRR.

Lors de l'implantation de places de stationnement réservées aux résidents sur un tronçon, un minimum de 30 % des places légales de stationnement sera utilisé aux fins du stationnement réservé.

Lorsque la demande de vignettes est supérieure à un ratio de 1,5 par place de SRRR disponible, le nombre de places de stationnement réservé aux résidents pourra atteindre 50 % des places légales; elle pourra atteindre jusqu'à 70 % des places lorsque ce ratio est supérieur à 1,75.

Lors de la première implantation dans leur rue, les résidents recevront une lettre les informant de la nouvelle signalisation et des modalités pour se procurer une vignette. Les résultats du sondage seront disponibles sur le site Web de l'arrondissement.

Modalités de fonctionnement

Une fois les zones SRRR implantées, les espaces réservés seront uniquement accessibles aux véhicules des résidents qui se seront procuré une vignette SRRR les autorisant à stationner dans ces espaces. Deux preuves de résidence et une preuve de propriété ou d'utilisateur principal du véhicule seront exigées. Les résidents des nouvelles zones désignées pourront obtenir un permis au bureau Accès Montréal. Ce permis n'est autorisé que pour un seul véhicule par résident.

JUSTIFICATION

La transition vers un système de vignettes payantes à Lachine permettra de :

- Libérer des espaces de stationnement sur rue en motivant les propriétaires qui disposent d'une entrée d'y garer leur voiture plutôt que de se procurer une ou deux vignettes;
- Limiter les abus (de vignettes visiteurs, ...).
- Éliminer le système des vignettes visiteurs

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la crise de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2020-10-22



Dossier # : 1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-27 11:12

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

2019-12-02 - CA19 19 0337 (1192333003)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

2019-11-04 - CA19 0303 (1192333003)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

2018-12-10 - CA18 0352 (1181658007)

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019* (RCA19-19001) de l'arrondissement de Lachine.

2018-05-14 - CA18 19 0141 (1171658005)

D'adopter le Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018.

DESCRIPTION

Il y a lieu d'adopter un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021, permettant ainsi à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de services diversifiée à ses citoyens. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2020 sont reconduits en 2021. Par ailleurs, les tarifs pour le Port de plaisance ont été retirés à l'exception des tarifs de la "Marina des pêcheurs et chasseurs sportif du Lac Saint-Louis" qui ont été indexés de 10% et pour lesquels un tarif non-résident a été introduit. Les tarifs pour le batobus ont été conservés.

Les principales modifications concernent la **SECTION I - AMÉNAGEMENT - TARIFS**, soit :

- revoir les frais d'étude d'une demande de modification au plan d'urbanisme et de zonage;
- ajouter des frais d'étude d'une demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour une nouvelle construction, pour toute installation ou modification d'une enseigne dans les zones de reconversion et pour tout travaux d'aménagement ou de réaménagement de terrain dans les zones ou les catégories de bâtiments visées (R-208, R-209, R-210 et R-212 (Secteur Prével, Village St-Louis, R-213, R-216 (Havre Saint-Louis), C-356 et C-301 (Victoria et 25^e Avenue), les zones de reconversion (dont le Secteur Lachine-Est));
- revoir les frais d'étude pour une demande d'approbation d'un usage conditionnel, une demande de conversion d'un immeuble locatif en copropriété divise et une demande d'approbation d'une démolition;
- revoir l'ensemble des frais d'étude d'une demande de PPCMOI, basés selon de nouvelles superficies de plancher;
- augmenter de 2 %, l'ensemble des frais d'étude d'une demande d'étude de projets prévus par la *Charte* ;
- revoir les frais d'étude d'une demande concernant la construction , l'agrandissement et l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance* (RLRQ, chapitre C-8.2);
- augmenter le montant minimum à 404 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 149 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment résidentiel, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 439 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment pour tout autre usage, représentant une augmentation de 1,9 % par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum à 231 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant un bâtiment accessoire de plus de 15 m², représentant une augmentation de 1,8 % par rapport à 2020;
- rehausser les montants minimaux pour une demande visant le renouvellement d'un permis de construction ou de transformation d'un bâtiment, pour un permis visant un bâtiment résidentiel à 149 \$ et pour tout autre permis à 439 \$;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'un bâtiment à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1% par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation d'un foyer ou d'un poêle à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1 % par rapport à 2020;

- ajouter des tarifs pour des travaux de taille, d'élagage ou d'abattage d'arbres ou d'arbustes effectués par la Ville, prévoir toute compensation exigible dans le cas d'une perte d'un arbre situé sur le domaine public et fixer des frais exigibles aux contrevenants via l'article 2.1.7 du *Règlement sur les nuisances* (R-2535-9).

Par ailleurs, d'autres modifications touchent la **SECTION II - CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - TARIFS**, soit :

- cours de natation;
- formation en sauvetage;
- aquaforme;
- location de glace aux arénas et d'espaces de rangement;
- location de gymnases, de terrains de balle, soccer et football;
- location de salles à la Maison du brasseur et à la Vieille brasserie;
- location de la salle de spectacles à l'Entrepôt;
- location d'espaces au Centre Fernand-Laplaine, au gymnase Curé-Piché et aux différents chalets de parc;
- location de la salle du conseil à la mairie d'arrondissement;
- location de la salle multifonctionnelle à la Bibliothèque;
- utilisation des différents parcs de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Lachine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine.

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-10-27



Dossier # : 1208885005

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 1125, 50e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 5 octobre 2020 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour l'agrandissement du bâtiment principal de l'immeuble situé au 1125, 50^e Avenue.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-22 17:15

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208885005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 1125, 50e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1125, 50e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La requérante projette agrandir de 98 m², par projection horizontale, le bâtiment principal, qui abrite une entreprise de production de produits nutritionnels. L'agrandissement vise à ajouter au bâtiment existant une salle des eaux usées pour le traitement des rejets générés par l'entreprise.

Cet agrandissement se trouve en cour arrière. Il est à noter que cet ajout serait non visible de la voie publique, incluant aussi à partir de l'Autoroute 20.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 octobre 2020 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la crise de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-22

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises



Dossier # : 1208885006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 2425-2461, 46e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 29 septembre 2020 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation du bâtiment principal de l'immeuble situé au 2425-2461, 46^e Avenue.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-22 16:44

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208885006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 2425-2461, 46 ^e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant une transformation majeure de la façade Nord du bâtiment principal situé au 2425-2461, 46^e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La requérante projette effectuer une transformation majeure sur l'élévation Nord du bâtiment existant, entre les numéros civiques 2425 et 2461. Les travaux consisteraient à remplacer les fenêtres et les sections de revêtement mural sur celle-ci par un système de mur-rideau dont la partie inférieure serait composée de panneaux d'aluminium isolés. Une première demande de PIIA a été approuvée en septembre 2012 (pour trois bâtiments voisins appartenant au même propriétaire, dont l'emplacement visé par la présente demande fait partie). La proposition consistait alors à modifier la fenestration, remplacer le revêtement en aluminium corrugué vert par de larges panneaux d'aluminium lisses, posés à l'horizontale, couleur grise, ainsi qu'au recouvrement des bandeaux horizontaux, en haut et en bas des fenêtres, par un revêtement en aluminium noir et gris, respectivement. De cette autorisation, seuls les bandeaux en aluminium en bas des fenêtres ont été remplacés. Une seconde demande de PIIA a été approuvée en avril 2015 pour les mêmes bâtiments que ceux concernés à la demande précédente. Pour la section dont l'emplacement visé par la présente demande fait partie, cela consistait au remplacement du revêtement des marquises par de l'aluminium corrugué de couleur noire et installé à l'horizontale. Contrairement à la demande précédente, seules les parties de bandeaux au niveau des marquises seraient remplacées dans le même matériau et la même couleur que le bandeau inférieur déjà en place sur la section rénovée, soit en aluminium gris.

La transformation soumise dans l'actuelle demande viendrait compléter d'autres travaux similaires, approuvés antérieurement et réalisés en partie, sur l'ensemble du bâtiment.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 octobre 2020 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2020-10-22



Dossier # : 1208885008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2000, rue Courval

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 16 septembre 2020 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le projet de transformation de l'immeuble situé au 2000, rue Courval.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-22 16:43

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208885008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2000, rue Courval

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant une transformation majeure des élévations Est et Nord du bâtiment principal situé au 2000, rue Courval.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA20 19 0055 - séance ordinaire du 9 mars 2020 (GDD numéro 1206470003)

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 2000, rue Courval

DESCRIPTION

La requérante projette procéder à une transformation majeure sur les élévations Est et Nord du bâtiment existant.

Une première demande de PIIA a été approuvée au début de 2020. Ces travaux, mineurs en importance, visaient essentiellement à adapter le bâtiment aux activités projetées de tri et de recyclage, par l'ajout de nouvelles ouvertures.

Toutefois, en cours de préparation aux travaux en question, il a été constaté des lacunes concernant l'isolation et le revêtement mural extérieur en place. L'architecte a donc recommandé au propriétaire de procéder au remplacement complet des deux élévations concernées.

Donc, en plus des nouvelles ouvertures déjà autorisées précédemment, la requérante souhaite remplacer le revêtement mural extérieur de ces deux élévations par un revêtement de panneaux métalliques isolants type "Norex - L" (42") ainsi que de peindre une section de l'élévation Est afin d'harmoniser la couleur avec celle des panneaux projetés.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 octobre 2020 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic NEAULT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services
aux entreprises

Le : 2020-10-22



Dossier # : 1207204004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une demande de modification (PIIA) - Élimination d'un détail architectural sur les élévations avant et latérale d'un projet de construction d'un immeuble résidentiel, comprenant quarante-huit logements, sur les lots privatifs portant les numéros 4 091 391 et 4 187 827 et sur les lots communs portant les numéros 4 091 390, 4 187 828 et 4 187 829 du cadastre du Québec (1 ^{re} Avenue)

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 26 septembre 2020, visant l'élimination d'un détail architectural sur les élévations avant et latérale, accompagnant une demande de permis de construction d'un immeuble résidentiel, comprenant quarante-huit logements, sur les lots privatifs portant les numéros 4 091 391 et 4 187 827 et sur les lots communs portant les numéros 4 091 390, 4 187 828 et 4 187 829 du cadastre du Québec (1^{re} Avenue).

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-23 15:50

Signataire :

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1207204004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une demande de modification (PIIA) - Élimination d'un détail architectural sur les élévations avant et latérale d'un projet de construction d'un immeuble résidentiel, comprenant quarante-huit logements, sur les lots privatifs portant les numéros 4 091 391 et 4 187 827 et sur les lots communs portant les numéros 4 091 390, 4 187 828 et 4 187 829 du cadastre du Québec (1 ^{re} Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

Approbation d'une demande de modification (PIIA) - Élimination d'un détail architectural (des lignes métalliques verticales dans la brique) sur les élévations avant et latérale d'un projet de construction d'un immeuble résidentiel, comprenant quarante-huit logements, sur les lots privatifs portant les numéros 4 091 391 et 4 187 827 et sur les lots communs portant les numéros 4 091 390, 4 187 828 et 4 187 829 du cadastre du Québec (1^{re} Avenue).

La résolution numéro CA19 19 0196 a été adoptée lors de la séance du conseil du 3 juin 2019 et approuvait, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 12 décembre 2018 accompagnant une demande de permis de construction d'un immeuble multifamilial de quarante-huit (48) logements sur les lots privatifs portant les numéros 4 091 391 et 4 187 827 et sur les lots communs portant les numéros 4 091 390, 4 187 828 et 4 187 829 du cadastre du Québec (terrain vacant situé sur la 1^{re} Avenue dont le concept architectural d'allure contemporaine prévoyait des lignes métalliques verticales dans la brique sur les élévations avant et latérale).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-04-01 - CA19 19 0105 (1187204013)

Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel, comprenant quarante-huit (48) logements, sur les lots privatifs portant les numéros 4 091 391 et 4 187 827 et sur les lots communs portant les numéros 4 091 390, 4 187 828 et 4 187 829 du cadastre du Québec (terrain vacant situé sur la 1^{re} Avenue).

2019-06-03 - C19 19 0196 - (1197204009)

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment multifamilial de quarante-huit (48) logements sur les lots privatifs portant les numéros 4 091 391 et 4 187 827 et

sur les lots communs portant les numéros 4 091 390, 4 187 828 et 4 187 829 du cadastre du Québec (terrain vacant situé sur la 1^{re} Avenue - Sololoft).

DESCRIPTION

Le projet «Habitation Sololoft» constitue la dernière phase de développement du site de l'ancienne usine Harrington. Suite à la recommandation favorable des membres du CCU, le 8 mai 2019, le conseil d'arrondissement a adopté à l'unanimité, la demande de PPCMOI, lors du conseil d'arrondissement du 1^{er} avril 2019 (résolution numéro CA19 19 0105) ainsi que la demande de PIIA, lors de la séance du 3 juin 2019. (Résolution numéro CA19 19 0196). Le chantier de construction a débuté suite à la délivrance du permis de construction et ce n'est qu'au moment de la planification des travaux de maçonnerie que le professionnel a recommandé à l'architecte d'éviter de construire ces lignes verticales sur les façades avant et latérale.

Le 28 septembre dernier, le professionnel mandaté par le propriétaire a déposé une demande de modification au PIIA déjà approuvé visant un changement à apporter sur la façade principale et latérale du projet Sololoft. La proposition d'origine prévoyait une ligne de séparation des façades à l'intérieur du revêtement de brique. Ce détail architectural (élément vertical) se trouvait également aux coins des murs, dont le coin de la façade latérale côté nord. Essentiellement, les modifications proposées portent sur l'élimination de ce détail architectural et sont mineures et ne compromettent pas les qualités architecturales dans son ensemble.

JUSTIFICATION

Lorsque la DAUSE a été informée de la question technique et d'étanchéité de la façade liée aux travaux de maçonnerie, elle a été préoccupée sur la nécessité de modifier la résolution de PPCMOI et ce, avant de traiter la demande de modification de PIIA, mais aussi, du résultat final de cette modification sur le concept architectural (inspiré de différentes conceptions européennes) qui a été sagement réfléchi.

1) Résolution de PPCMOI

Après relecture de la résolution de PPCMOI, la DAUSE confirme que la rédaction de celle-ci permet une certaine souplesse afin de permettre certains petits ajustements à la proposition par exemple lorsqu'il est écrit : «l'apparence générale de la façade ou du bâtiment doit tendre à respecter celle identifiée à l'annexe X, ...ou bien « l'apparence générale doit s'apparenter a celle identifiée a l'annexe X».

Dans le cas à l'étude, c'est le libellé de la section « critères » du point 5 de l'article 12 qui permet de présenter la demande de modification du PIIA déjà approuvé, et ce, sans être dans l'obligation de modifier la résolution de PPCMOI. Voir ci-après, l'extrait pertinent de la résolution numéro CA19 19 0105.

« SECTION 6

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

12. *Toute demande de permis de construction relative au bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), selon les objectifs et critères qui suivent :*

Objectifs :

- 1 °** *favoriser la construction d'un projet qui s'inspire de la typologie, du gabarit et du volume des bâtiments du milieu d'insertion et contribue à son évolution;*
- 2 °** *favoriser la diversité et la complémentarité dans l'agencement des façades et des revêtements extérieurs et faire en sorte que le bâtiment dégage une*

image de qualité supérieure;

3 ° favoriser l'accessibilité universelle du bâtiment.

Critères :

1 ° le bâtiment doit s'inscrire dans une échelle, des proportions et une hauteur qui s'harmonisent à celles des bâtiments composant le milieu d'insertion;

2 ° un bâtiment au parti architectural contemporain doit être favorisé;

3 ° l'utilisation de types et d'agencements de matériaux de revêtement s'inspirant de ceux des bâtiments composant le milieu d'insertion doit être favorisée;

4 ° le prolongement du revêtement de la façade principale sur les murs latéraux doit être favorisé;

5 ° les caractéristiques architecturales du bâtiment ainsi que sa composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 15, 16, 25 à 31 et 36 du document intitulé « HABITATION SOLOLOFT - révisé le 12 décembre 2018 » joint en annexe A à la présente résolution;

6 ° l'accessibilité universelle de l'entrée principale commune du bâtiment doit être privilégiée, notamment par l'aménagement d'une légère pente plutôt que par l'ajout de marches.»

2) Impact de la modification demandée à la proposition sur le concept architectural

Le parti architectural

Le nouveau bâtiment d'allure résolument contemporaine apportera une amélioration visuelle considérable sur le plan de la qualité des matériaux utilisés. La modification demandée ne vise pas à diminuer la qualité visuelle du projet, ni à remplacer les revêtements extérieurs, ni à modifier la volumétrie et la hauteur du projet. La brique de béton lisse viendra se démarquer et assurera une caractéristique distinctive du projet pour les raisons suivantes :

Les deux premiers étages des façades avant et latérales du bâtiment seront recouverts :

- à 75 % de maçonnerie, avec des briques (modèle Urban Brick de Shouldice, couleur marble) dans des tons de gris, permettant au bâtiment de se démarquer du bâti existant;
- à 20 % de revêtement métallique posé à la verticale (gris métallique et gris ardoise) principalement dans la portion du 3^e étage;
- à 5 % d'un panneau composite en aluminium (Larson, couleur charcoal S-381) pour la section délimitant la porte d'entrée principale au rez-de-chaussée.

Bien que la présente demande vise à éliminer un détail architectural sur les élévations avant et latérale (des lignes métalliques verticales dans la brique de couleur gris foncé) qui certes avait été prévu à l'origine pour créer un lien avec la tôle recouvrant les toitures en pente, également de couleur gris foncé et aussi de donner l'illusion de petites maisons de ville, l'arrondissement doit prévoir une qualité supérieure des nouvelles constructions. Elle doit également favoriser la pérennité des projets de construction c'est-à-dire d'éviter le plus possible tout problème de conception qui est susceptible t'entraîner à plus ou moins long terme des problèmes d'étanchéité et d'entretien des bâtiments.

3) Objectifs et critères d'évaluation du PIIA

En somme, la demande de modification au PIIA n'est pas une transformation majeure des élévations (*avant et latéral*) du nouveau bâtiment. Il s'agit de conserver le revêtement extérieur principal (la brique) tout en retirant un élément architectural qui était très intéressant, mais qui, à long terme, viendrait compromettre la conservation et l'entretien

des façades principales du bâtiment.

Cette nouvelle proposition respecte l'ensemble des objectifs et critères évalués initialement lors des demandes de PPCMOI et de PIIA. À cet effet, vous référez à l'encadré gris aux pages 2 et 3 de la présente fiche CCU et au tableau résumé des objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R2561-3).

À la séance du 14 octobre dernier, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande de modification au PIIA tels que les documents proposés. Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée:

- Le projet a fait l'objet de la réunion du CCU du 14 octobre 2020.

Étapes à réaliser:

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020 ;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande d'approbation de PIIA déposée est recevable selon les dispositions du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural* (R-2561-3). À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2020-10-23

**Dossier # : 1206470025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - Contribution pour fins de parc de 15 000 \$ - Lot portant le numéro 1 703 466 du cadastre du Québec

D'accepter la somme de 15 000 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 1 703 466 du cadastre du Québec, situé au 100, avenue Mount-Vernon, doit verser à la Ville conformément à l'article 5 du *Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), équivalente à 10 % de la valeur du site;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-28 12:41**Signataire :** André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206470025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - Contribution pour fins de parc de 15 000 \$ - Lot portant le numéro 1 703 466 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Un projet d'ajout de six unités d'habitation au premier niveau du bâtiment sis au 100, avenue Mount-Vernon a fait l'objet d'une procédure de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.
 À ce titre, le projet doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation relatif à la réalisation d'un projet de redéveloppement et est ainsi assujéti au *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)* en vertu de l'article 2 dudit règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise l'ajout de six unités de logements au premier niveau du bâtiment multifamilial. Des frais de parc sont donc exigibles avant la délivrance d'un certificat d'autorisation conformément à l'article 2 du Règlement mentionné précédemment. De plus, conformément à l'article 5 de ce Règlement, le propriétaire doit s'engager à verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur marchande du terrain.

Description de l'emplacement :

- Matricule : 9334-12-0468-8-000-0000
- Adresse : 100, avenue Mount-Vernon
- Lot actuel : 1 703 466

JUSTIFICATION

La somme de 15 000 \$ devra être versée à la Ville en guise de contribution pour fins de parc en vertu de l'article 5 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'établir le montant de la compensation financière, une évaluation de la valeur du terrain a été réalisée par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et associés Inc, mandatée par la Ville de Montréal, en vertu de l'article 6, paragraphe 2°. Le rapport final, en pièces jointes, fait état d'une valeur totale de 750 000 \$. La compensation financière est donc de 15 000 \$, calculée selon la formule suivante:

Somme compensatoire = (10% de la valeur du site/nombre total de logements) X (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus)

Notons que:

- aucune des six (6) unités prévues n'est destinée à une occupation de type "famille" ou à un logement social;
- le nombre total des unités est 30.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la crise de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2020-10-19



Dossier # : 1208455003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 septembre au 20 octobre 2020

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 septembre au 20 octobre 2020 telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-21 12:56

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208455003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 22 septembre au 20 octobre 2020

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-10-05 - CA20 19 0209 (1208455002)

Réception de la liste de mouvement de personnel (1^{er} au 21 septembre 2020).

2020-09-14 - CA20 19 00188 (1207914005)

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 mai 2020 au 31 août 2020).

2020-08-03 - CA20 19 00112 (1207914004)

Réception de la liste de mouvement de personnel (1^{er} avril 2020 au 21 mai 2020).

2020-03-09 - CA20 19 0057 (1207914002)

Réception de la liste de mouvement de personnel (23 janvier 2020 au 26 février 2020).

2020-03-09 - CA20 19 0031 (1207914001)

Réception de la liste de mouvement de personnel (21 novembre 2019 au 22 janvier 2020).

2019-12-02 - CA19 19 0340 (1197914007)

Réception de la liste de mouvement de personnel (24 octobre au 20 novembre 2019).

2019-11-04 - CA19 19 0310 (1197914006)

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 septembre au 23 octobre 2019).

2019-10-07 - CA19 19 0285 (1197914005)

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 juillet au 25 septembre 2019).

2019-08-05 - CA19 19 0245 (1197914004)

Réception de la liste de mouvement de personnel (25 avril au 25 juillet 2019).

2019-05-06 - CA19 19 0170 (1197914003)

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 février au 24 avril 2019).

2019-03-11 - CA19 19 0077 (1197914002)

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 janvier au 25 février 2019).

DESCRIPTION

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 22 septembre au 20 octobre 2020 , le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger MUTOKA KAYEYA
Technicien en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-20

Caroline MAYER
Chef de division PARH.



Dossier # : 1204076010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de quatre membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 2 novembre 2020 au 7 novembre 2022

De nommer les quatre nouveaux membres suivants au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 2 novembre 2020 au 7 novembre 2022 :

- Lydia Boyer
- Luca Schiavoni
- Flore Tsafack
- Aleksandra Urban

Signé par André HAMEL **Le** 2020-10-23 07:51

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1204076010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de quatre membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 2 novembre 2020 au 7 novembre 2022

CONTENU

CONTEXTE

Afin de mieux tenir compte des préoccupations des jeunes de Lachine âgés de 15 à 25 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent, l'arrondissement de Lachine a créé son propre conseil jeunesse local en s'inspirant du Conseil jeunesse de Montréal et des autres conseils jeunesse locaux créés au cours des dernières années. Pour devenir membre du Conseil jeunesse de Lachine (CJL), le candidat doit :

- être âgé entre 15 et 25 ans;
- résider dans l'arrondissement de Lachine;
- être en mesure d'offrir 3 heures de disponibilité minimum par mois (possibilité de plus d'heures d'implication selon les disponibilités de chacun ainsi que des dossiers et projets spéciaux traités par le CJL);
- ne pas être membre actif d'un parti politique afin d'assurer le caractère non partisan du CJL;
- avoir envie de s'impliquer collectivement pour la jeunesse lachinoise.

L'animateur sports, loisirs et développement social, appuyé par l'assistante intervention-loisirs, offrira soutien et encadrement aux membres du CJL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-05-04 - CA20 19 0089 (1204076005)

Nomination de quatre membres au sein du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Lachine pour la période du 4 mai 2020 au 2 mai 2022.

2019-05-06 - CA19 19 0121 (1194076004)

Constitution du Conseil jeunesse de Lachine et nomination de sept membres pour des mandats d'un ou deux ans pour les années 2019-2020 et 2020-2021.

2019-04-11 - CA19 19 0289 (1194076006)

Nomination de trois membres au sein du Conseil jeunesse de Lachine pour la période du 5 novembre 2019 au 4 mai 2020.

DESCRIPTION

Le CJL se veut une instance consultative non partisane, composée de douze membres bénévoles, qui soumettra des recommandations ou avis sur les besoins des jeunes en lien avec la mission municipale aux élus et services administratifs de l'Arrondissement. Le CJL pourra également traiter d'enjeux plus larges touchant la jeunesse lachinoise. Les mandats pourront être proposés par le conseil d'arrondissement, les services administratifs ou venir directement des membres du CJL eux-mêmes.

La composition du CJL vise une représentativité, autant que possible, de la diversité des jeunes lachinois. Ainsi, une parité hommes/femmes/LGBTQ+ est souhaitée. Les membres devront également s'assurer de consulter d'autres jeunes de l'arrondissement afin de s'assurer de répondre à cet objectif de représentativité. Une représentativité socio-démographique, culturelle, linguistique et géographique est également souhaitée.

Les membres seront nommés pour des mandats de deux ans en alternance afin d'assurer une continuité dans les dossiers. Les membres peuvent renouveler leur mandat pour une durée maximale de quatre ans.

La présente campagne de recrutement s'est déroulée du 7 septembre au 11 octobre 2020 et le comité de sélection s'est réuni les 14 et 15 octobre 2020, lequel était composé :

- du conseiller de l'arrondissement - district J.-Emery-Provost
- de la chef de division sports, loisirs et développement social;
- de l'animateur sports, loisirs et développement social.

Quatre candidatures ont été reçues lors de cette campagne de recrutement. Malgré que la situation de la crise de la COVID-19 ne nous a pas permis de tenir des kiosques pour rejoindre les jeunes dans les établissements scolaires, la campagne sur les réseaux sociaux a donné de bons résultats.

Un membre a remis sa démission avant la fin de son mandat prévu pour mai 2021 par manque de temps, il s'agit de Pierre-Alexandre Bluteau.

Le comité recommande la nomination de quatre nouveaux membres :

- Lydia Boyer
- Luca Schiavoni
- Flore Tsafack
- Aleksandra Urban

Avec la nomination de ces quatre membres, le conseil jeunesse sera maintenant formé de onze membres en règle.

JUSTIFICATION

Le Conseil jeunesse de Lachine permettra aux jeunes de contribuer concrètement à la vie démocratique de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget de 5 000 \$ sera versé au budget de développement social pour soutenir les activités du CJL.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place du CJL contribue à l'atteinte du troisième axe de la Politique de développement social de la Ville de Montréal : « Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social », un des piliers du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le CJL donnera des avis sur les questions reliées aux préoccupations des jeunes et ses membres développeront une meilleure connaissance du fonctionnement de la politique municipale et un sentiment d'appartenance à l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le conseil jeunesse adapte ses façons de travailler afin de maintenir ses activités pendant la situation de la crise de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une présentation des membres sera déposée sur le site Internet de l'Arrondissement et le Facebook du CJL

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Des rencontres mensuelles sont prévues incluant une ou des formations pour les membres au courant de l'année.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD

ENDOSSÉ PAR

Julie J PERRON

Le : 2020-10-19

Animateur sports, loisirs et développement
social

Directrice CSLDS